

Mardi 03mars 2009

L'ASSOCIATION VIGIE-ÉOLE PREND SES DISTANCES

Contestant que la signature du Préfet validant la zone de développement éolien de la Haute Gironde soit formellement acquise, les militants de Vigie-Éole poursuivent leur croisade contre les grandes ailes.

Des grandes ailes qui seraient à leur goût bien trop proches des habitations dans le secteur pressenti, aux abords de l'autoroute A 10, dans la commune de Reignac. « L'AFSSET recommande une distance de 850 mètres, la charte établie en Charente-Maritime préconise 900 m, et l'Académie de médecine 1 500 m. Ici, on nous parle d'un rayon de 500 m. Pour la bonne raison qu'au-delà, plus aucune éolienne ne trouverait sa place dans cette zone », explique Vigie-Éole.

Le coût du démantèlement

Par ailleurs, l'association pointe du doigt le problème du recyclage des éoliennes en fin de vie, « depuis le socle de béton jusqu'aux 20 tonnes de matériaux non recyclables des pales d'une seule éolienne, dont le coût global de démantèlement est évalué à 900 000 Euros. Qui le fera ? Où est le décret obligeant les promoteurs à provisionner ces sommes » ? Alors pour Vigie-Éole, la vigilance est de mise. « Il faudra certes de l'éolien. Mais pas partout, et pas n'importe comment ».

